



Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Abitibi-Témiscamingue

Progression de la défoliation

Les données publiées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts montrent que la région de l'Abitibi-Témiscamingue est touchée **par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)** depuis 2007. **Les superficies touchées par la TBE ont augmenté de 2022 à 2023, passant de 2 478 416 à 2 955 181 hectares.** Pour 2024, les données du Ministère laissent présager que l'infestation va persister dans cette région. Les relevés aériens prévus en 2024 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut survivre à **plusieurs années de défoliation**. Les relevés aériens présentent une image globale de l'étendue de la défoliation annuelle causée par l'insecte en évaluant l'ensemble des épinettes et des sapins à l'échelle du territoire. Ces relevés ciblent donc la totalité des forêts, dont celles qui sont les plus à risque de dépérir après plusieurs années d'épidémie, les forêts dites vulnérables à la TBE. En 2023, dans la région, environ 12 % des superficies touchées par la TBE (361 812 hectares) sont les plus vulnérables (voir figure 1, carte B). Cette évaluation permet aux aménagistes forestiers d'orienter leur planification forestière vers les secteurs les plus à risque de subir des dépérissements importants.

Des efforts à maintenir

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le Ministère agit pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE. Depuis 2015 pour le Témiscamingue et 2021 pour l'Abitibi, il applique une modulation des interventions dans les peuplements touchés par la TBE. Également, il priorise la récupération des peuplements contenant une forte proportion de sapins et d'épinettes blanches. Cette récupération se fait à l'aide de la coupe de régénération. La coupe partielle peut être appliquée, mais seulement dans les peuplements de vulnérabilité faible, le but étant de retirer les essences susceptibles d'être touchées par la TBE. Ces efforts de récupération impliquent plusieurs BGA, le BMMB, ainsi que l'ensemble des unités de gestion du MRNF.

De concert avec la SOPFIM

À ces efforts s'ajoutent les pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (Btk) effectuées par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). En 2023, la SOPFIM a planifié de traiter 108 822 hectares de peuplements vulnérables dans cette région, selon les critères de rentabilité économique, à la demande du Ministère. En raison de l'ampleur des feux de forêt, la SOPFIM n'a pu traiter l'ensemble des superficies planifiées. En 2024, le Ministère continuera de suivre l'évolution de l'épidémie et mènera les actions appropriées, tant en forêt publique qu'en forêt privée.

Portrait des forêts vulnérables touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

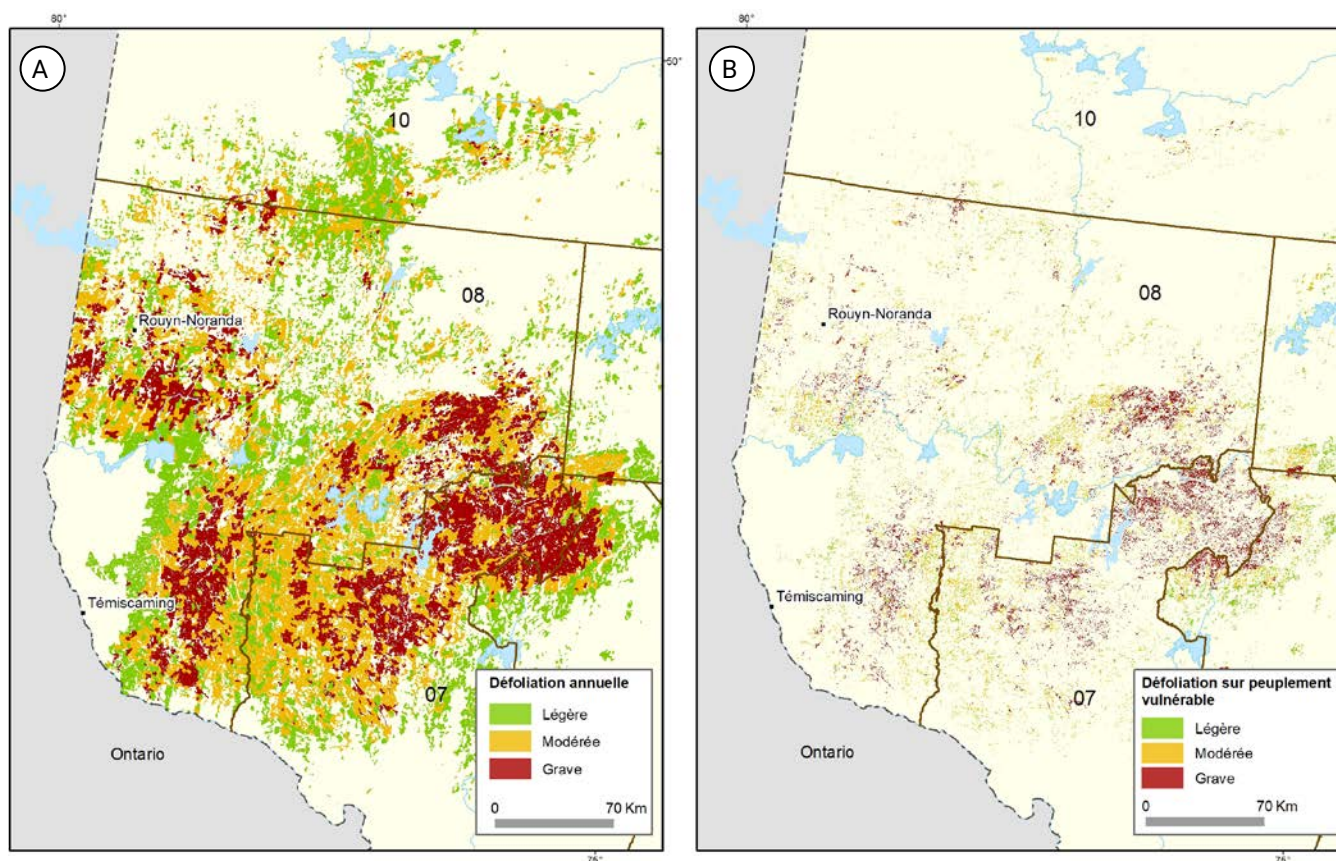


Figure 1 - La carte A présente le territoire touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2023 (2 955 181 hectares). La carte B présente les peuplements les plus vulnérables touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2023 (361 812 hectares). Ces peuplements ont un risque de dépérir d'ici la fin de l'épidémie.

Plan gouvernemental

Le Ministère suit l'épidémie de la TBE et détient l'expertise pour réaliser les interventions nécessaires en vue d'en réduire les répercussions économiques. Ces interventions ont pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme;
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires atteints;
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;

- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Une fois l'épidémie circonscrite en région, le Ministère prend des mesures complémentaires. Ainsi, il met en place une stratégie mixte comprenant la récolte des peuplements les plus vulnérables et l'élaboration de programmes de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique, tant en forêt publique qu'en forêt privée.